



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Combats de boxe en cage

Question au Gouvernement n° 1980

Texte de la question

COMBATS DE BOXE EN CAGE

M. le président. La parole est à Mme Josy Poueyto.

Mme Josy Poueyto. Madame la ministre des sports, vos récentes déclarations sur une possible légalisation du MMA – *mixed martial arts* – ont provoqué une vive émotion, bien au-delà des nombreux pratiquants de sports de combat ou d'arts martiaux, tous respectueux d'un certain nombre de valeurs fondamentales, notamment celle de la dignité humaine.

Le MMA, autrement dit les arts martiaux mixtes ou le combat libre, se pratique dans une cage octogonale où tous les coups, ou presque, sont permis. Le vainqueur est désigné par K-O, abandon ou blessure et, un jour peut-être, par la mort en direct à la télévision ! Au secours, les gladiateurs sont de retour !

En France, heureusement, ce genre de compétition, si je puis dire, n'est pas autorisé.

M. Éric Diard. Ça va l'être !

Mme Josy Poueyto. Pour beaucoup, le MMA incarne avant tout une sorte de mauvais divertissement, dont la finalité consiste surtout à générer beaucoup d'argent pour les filières en jeu. Quel est le message éducatif du MMA, quand la loi du plus fort l'emporte au prix du sang ? Peut-on tout accepter, sous prétexte que cette pratique se développerait ? Faut-il rendre légal ce qui est potentiellement dangereux et diffuse, en particulier auprès des plus jeunes, une image dégradante de l'être humain, jusqu'à banaliser l'extrême violence, jusqu'à la porter en exemple de réussite ? (*M. Jean Lassalle applaudit.*)

Le MMA a été lancé aux États-Unis, pays d'innovation où le meilleur côtoie malheureusement le pire. Au fil du temps, le MMA a tissé un réseau d'influence sur le territoire européen. Pourtant, dès 1999, le Conseil de l'Europe faisait des recommandations claires sur la nécessité d'interdire ces combats et dénonçait cette violence. Le groupe MODEM et apparentés y est également fortement opposé. Aussi, madame la ministre, comptez-vous réellement demander à une fédération sportive de prendre le MMA sous sa tutelle et mettre ainsi en valeur une pratique qui s'éloigne de la définition que je me fais de notre civilisation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM. – M. Jean Lassalle applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des sports.

Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports. Madame la députée, je vous remercie pour votre question, qui exprime un certain nombre de craintes réelles et partagées par d'autres : sachez que j'en suis consciente. Elle me permet également d'informer la représentation nationale sur la réalité du MMA en France.

Tout d'abord, quelques explications sur les arts martiaux mixtes : cette discipline regroupe des techniques de combat que l'on utilise en boxe, en judo, en lutte ou en kick-boxing, entre autres. L'alternance de ces techniques dans un combat permet de diminuer l'impact ciblé d'un geste qui viserait une seule partie du corps, et donc d'en diminuer la dangerosité. Le MMA est une discipline qui se développe : elle attire de plus en plus de jeunes, notamment de très jeunes enfants, et des femmes, parce qu'elle offre une liberté de pratique...

M. Fabien Di Filippo. La liberté d'éclater le crâne !

Mme Roxana Maracineanu, ministreet un caractère ludique dans la phase d'apprentissage, dans un cadre moins codifié et dans cette approche pluridisciplinaire que je viens de décrire.

C'est une discipline que les acteurs veulent faire évoluer et ont déjà fait évoluer : ils en ont adapté les règles en fonction du niveau de pratique et des différents publics. Ils sont prêts à faire évoluer ces règles en tenant compte de nos exigences en matière de sécurité des pratiquants, de qualification des éducateurs et des arbitres, dans l'encadrement des compétitions et dans la structuration des clubs, pour établir un projet de formation et de performance.

M. Éric Diard. Et la laïcité !

Mme Roxana Maracineanu, ministre . Par ailleurs, nous donnerons à la fédération qui abritera cette discipline les moyens de négocier, avec les acteurs commerciaux du MMA, l'image véhiculée par ce sport en France, la façon d'organiser les combats et de respecter les protocoles de commotion cérébrale, ainsi que les questions de redistribution financière vers les clubs formateurs des différents sports de combat.

Cette démarche de légalisation des compétitions pour amateurs et professionnels en France s'appuie sur le rapport produit en 2016 par vos collègues parlementaires Patrick Vignal et Jacques Gasparrin, ainsi que sur le rapport rédigé par Patrick Wincke, à la fin de 2018, qui a recueilli l'adhésion des sports de combat. Nous travaillons avec mon ministère et l'ensemble des acteurs – sportifs, pratiquants amateurs et fédérations concernées – à la construction d'un appel à manifestation d'intérêt que je lancerai officiellement à la fin du mois de juin. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Josy Poueyto](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1980

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 mai 2019](#)